Zeitschrift: Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art

Herausgeber: Visarte Schweiz

Band: - (1949)

Heft: 7

Vereinsnachrichten: Protokoll der Generalversammlung 26. Juni 1949 in Neuchâtel = Procès-verbal de l'Assemblée générale 26 juin 1949 à Neuchâtel

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 28.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Suppléants au c. c.

Le c. c. propose le rejet de cette proposition. Il estime que le cas de Bracher est extraordinaire et qu'un suppléant serait en fin de compte trop peu au courant des affaires, donc inutile au sein

Lecture est donnée d'une lettre de Bracher, adressée aux délégués, dans laquelle il annonce son prochain rétablissement.

Aegerter estime qu'un c. c. incomplet est incompatible avec nos statuts. On doit prévoir les accidents, reviser les statuts afin de pouvoir nommer des suppléants.

Martin, c. c., constate que l'on ne peut aujourd'hui élire de suppléants, vu le manque de candidat. Nos statuts devraient d'abord

être modifiés selon la procédure.

Röthlisberger, Neuchâtel, propose qu'une absence de plus de six mois soit considérée comme une démission et entraîne le remplacement de ce membre.

Détraz, secrétaire: Et si la guérison intervient le 7e mois? Au vote, la proposition Röthlisberger est accepté par 16 voix

Fonds de tableaux PSAS.

Martin, c. c., propose le rejet de cette suggestion qu'il appartient plutôt aux sections de réaliser.

Aegerter: Pour le moment Bâle le fait; d'autres sections suivront probablement.

Proposition de Lucerne pour les expositions PSAS.

Au nom du c. c. Martin considère ces propositions comme inexécutables et même injustes pour les bons artistes qui ne pourraient exposer que tous les 4 ou 5 ans. Il propose le rejet de ces propositions.

Müller: La section de Zurich a discuté et repoussé cette proposition. Il rappelle que la qualité doit être la dominante de nos

Ryter, Genève, demande le vote, la question des expositions ayant été discutée.

Barraud, Neuchâtel, constate la confusion et propose de l'ier les propositions de Lucerne et celle de Matthey.

L'assemblée, à l'unanimité et sans opposition, décide de ne pas entrer en matière sur les propositions de la section de Lucerne.

Proposition individuelle d'Octave Matthey, Neuchâtel. Suppression du jury. Matthey lit un long exposé de son point de vue; il parle du malaise règnant dans la société.

Une longue discussion surgit au cours de laquelle Aegerter, Bâle, demande le vote de la proposition Matthey qui a été clairement énoncée et publiée dans l'« Art suisse ».

Barraud, Neuchâtel, demande lecture de la traduction en allemand de l'exposé de Matthey, ce qui est fait.

Au vote, la proposition Matthey est rejetée à l'unanimité moins une voix.

6. Proposition à présenter à l'assemblée générale.

Barraud, Neuchâtel, demande la constitution d'une commission d'étude d'éventuelles modifications du règlement des expositions.

Aegerter propose: 1) le maintien du jury; 2) l'avance de la date d'élection du jury; 3) que le président du jury ne soit pas automatiquement le président central.

Ces propositions sont rédigées comme suit:

- Nomination d'une commission chargée d'étudier le remède au malaise évident, consécutif à l'organisation des expositions générales PSAS.
- 2. L'assemblée des délégués du 25 juin à Neuchâtel est d'avis que l'exposition PSAS organisée tous les deux ans doit en principe l'être comme jusqu'ici. Un jury élu assez tôt à l'avance aurait, d'entente avec les sections, à préparer l'exposition dans les sections. Par là une meilleure garantie serait donnée pour assurer une bonne représentation des artistes et la qualité des œuvres.

Le président du jury sera choisi au sein de celui-ci.

La 1re proposition est adoptée par 15 voix contre 10; la 2e par 18 voix contre une. Elle seront ainsi présentées à l'assemblé générale.

7. Election du comité central.

Martin constate l'absence de propositions de la part des sections.

Aegerter estime que ce silence est une preuve de confiance envers le c. c. et prie l'assemblée de confirmer les membres actuels du c. c. dans leurs fonctions. Ce qui est fait par acclamations.

8. Election des vérificateurs de comptes.

Martin propose de remplacer Otto Ernst, Aarau, démissionnaire, par H. Tschudy à St. Gall. M. Tschudy est élu à côté de M. Steuer, Bâle, vérificateur actuel.

Aux Divers, Gueydan, vaudoise, demande au c. c. d'intervenir pour obtenir, pour les membres PSAS, la gratuité ou du moins de fortes réductions lors d'expositions spéciales dans les musées.

Fries, Zurich, annonce qu'un immeuble près de Toulon, legs de Mme de Mandrot, est mis à disposition d'artistes suisses pour trois mois par an. Le c. c. est chargé de se mettre en rapport avec les gérants du bâtiment.

Séance levée à 19 h. 40.

Le rapporteur: Antoine Claraz.

Protokoll der Generalversammlung 26. Juni 1949 in Neuchâtel

Vorsitzender: Eugène Martin, Zentralpräsident.

Die Präzensliste weist 60 Namen auf.

Der Präsident eröffnet die Sitzung 11 Uhr 10 indem er die Anwesenden begrüsst, unter welchen einige ältere Mitglieder.

Bis zum Erscheinen der beiden Berichterstatter, die ihr Protokoll der Delegiertenversammlung des Vortages beenden, verliest der Präsident in französischer Sprache seinen Präsidial-Bericht. Er erwähnt darin die seit der letzten Generalversammlung verstorbenen 14 Mitglieder (12 Aktive und 2 Malerinnen, Passivmitglieder).

Zur Ehrung ihres Andenkens erheben sich die Anwesenden von ihren Sitzen.

Der Präsidial-Bericht wird mit Beifallsbezeugungen genehmigt. Auf das Verlesen der Uebersetzung in deutscher Sprache wird verzichtet da auch dieselbe in der «Schweizer Kunst» veröffentlicht wird.

Die von Zentralkassier Glinz vorgelegte Jahresrechnung wird gemäss Bericht und Antrag der Rechnungsrevisoren, sowie das Budget, genehmigt.

Inzwischen sind auch die beiden Berichterstatter erschienen. Claraz verliest seinen Bericht in französischer-, Aug. Frey in deutscher Sprache. Einige darin enthaltenen, unwichtige Ungenauigkeiten sollen vom Zentralsekretär vor Drucklegung in unserm Blatt, berichtigt werden.

Anträge der Delegiertenversammlung. Die beiden Anträge lauten:

- 1. Ernennung einer Kommission zur Prüfung der Abhilfe des Unbehagens (malaise) welches unbestreitbar als Folge der Organisation der Gesamtausstellungen GSMBA besteht.
- 2. Die Delegiertenversammlung vom 25. Juni in Neuchâtel ist der Meinung, dass die alle zwei Jahre stattfindende GSMBA-Ausstellung im Prinzip wie anher durchgeführt wird, nämlich dass eine frühzeitig gewählte Jury in Verbindung mit den Sektionen die Ausstellung in den Sektionen vorzubereiten hätte. Durch Vorberatung in den Sektionen soll eine bessere Garantie für gute Vertretung und Qualität geboten werden. Der Präsident der Jury soll aus der Mitte derselben gewählt

Zum 1. Antrag äussert sich Aegerter, Basel, dahin, derselbe sei abzulehnen, die Präsidenten-Konferenz habe Stellung genommen. Der Z. V. solle event. bis in einem Jahre der Delegiertenversammlung Bericht ablegen.

Claraz (Freiburg), erachtet dagegen den Antrag als gerechtfertigt. Bei der Präsidenten-Konferenz habe die Zeit gefehlt, sich gründlich auszusprechen. Die Kommission könnte den Z. V. wissen lassen, was man eigentlich will.

Ryter, Genf, äussert sich in ähnlichem Sinne, die Kommission könnte sich erkundigen und dem Z. V. Auskunft geben.

Der Antrag wird mit 20 Stimmen gegen 18 und vielen Enthaltungen angenommen.

Der 2. Antrag wird mit 25 gegen 5 Stimmen (ebenfalls zahlreiche Enthaltungen) angenommen.

Die von Aimé Barraud, Neuchâtel, verlangte sofortige Bezeichnung der Mitglieder der Kommission wird mit überwiegender Mehrheit gegen 6 Stimmen abgelehnt, und dem Z. V. übergeben.

SCHWEIZER KUNST

Zur Angelegenheit Haus für die Künstler, von Frau Hélène de Mandrot, erklärt Herr Dir. Schwarz, Quästor der Unterstützungskasse, er habe ganz kürzlich vernommen dass auch französische Künstler dort zugelassen werden sollen. Somit bedarf die Sache einer ganz ernsthaften Prüfung.

Nachdem Aegerter, Basel, dem Z. V. den Dank für seine grosse Arbeit ausgesprochen hat, was mit Beifall bezeugt wird, wird die Sitzung um 12 Uhr 40 geschlossen.

Der Zentralsekretär: A. Détraz.

Procès-verbal de l'assemblée générale 26 juin 1949 à Neuchâtel

Présidence: Eugène Martin, président central.

La liste de présence porte 60 noms.

Le président ouvre la séance à 11 h. 10 et salue l'assistance parmi laquelle quelques vieux membres.

En attendant l'arrivée des deux rapporteurs, terminant sans doute le procès-verbal de l'assemblée des délégués tenue la veille, le président donne lecture de son rapport présidentiel. Il y mentionne les noms 14 membres (12 actifs et 2 femmes-peintres, membres passifs) décédés depuis la dernière assemblée générale.

L'assemblée se lève pour honorer leur mémoire.

Le rapport du président est adopté avec applaudissements. La lecture de la version allemande n'est pas demandée; elle sera publiée dans l'« Art suisse ».

Les comptes présentés par le caissier central Glinz sont adoptés suivant le rapport des vérificateurs, ainsi que le budget.

Dans l'intervalle les deux rapporteurs ont fait leur entrée. Claraz lit son procès-verbal en français, Aug. Frey en allemand. Quelques légères inexactitudes seront corrigées par le secrétaire avant l'impression dans notre journal.

Proposition de l'assemblée des délégués. Ces deux propositions ont la teneur suivante:

- 1. Nomination d'une commission chargée d'étudier le remède au malaise évident consécutif à l'organisation des expositions générales PSAS.
- 2. L'assemblée des délégués du 25 juin à Neuchâtel est d'avis que l'exposition PSAS organisée tous les deux ans doit en principe l'être comme jusqu'ici. Un jury élu assez tôt à l'avance aurait, d'entente avec les sections, à préparer l'exposition dans les sections. Par là une meilleure garantie serait donnée pour assurer une bonne représentation des artistes et la qualité des œuvres.

Le président du jury sera choisi au sein de celui-ci.

Au sujet de la 1re proposition, Aegerter, Bâle, expose qu'elle doit être rejetée, la conférence des présidents ayant pris position. Le c. c. devrait, cas échéant dans le délai d'un an, faire rapport à l'assemblée des délégués.

Claraz, Fribourg, considère au contraire cette proposition comme étant justifiée; le temps a manqué lors de la conférence des présidents pour épuiser le sujet. La commission pourrait faire savoir au c. c. ce que l'on veut.

Ryter, Genève, s'exprime dans le même sens; la commission pourrait se renseigner, puis renseigner le c. c.

Au vote, la proposition est adoptée par 20 voix contre 18 et de nombreuses abstentions.

La 2e proposition est adoptée par 25 voix contre 5 et de nombreuses abstentions.

La désignation immédiate des membres de la commission, demandée par Aimé Barraud, Neuchâtel, est rejetée par une grosse majorité contre 6 voix et remise au c. c.

Au sujet de l'affaire de la maison pour les artistes, de feu Madame Hélène de Mandrot, M. le directeur Schwarz, trésorier de la Caisse de secours pour artistes suisses, déclare qu'il vient d'apprendre que des artistes français pourraient aussi y être reçus. Toute l'affaire exige donc une étude très sérieuse.

ARTE SVIZZERA

Après qu'Aegerter, Bâle, eût exprimé au c. c. des remerciements pour le grand travail accompli, paroles soulignées par des applaudissements, la séance est levée à 12 h. 40.

Le secrétaire général: A. Détraz.

Bemerkungen zur Jahresrechnung 1948-49

So erfreulich der Einnahmenüberschuss von 1445 Fr. ist, bitte ich doch bedenken dass vor einem Jahr ein Defizit Fr. 4350.betrug, hervorgerufen durch Ausstellungs-Spesen denen keine Einnahmen gegenüberstanden.

Dieses Jahr ist das Gegenteil der Fall: Rund 5000.- Fr. Einnahmen (Bundessubvention) stehen bloss 433.— Fr. restliche Ausstellungsspesen gegenüber.

Würde die Bundessubvention nicht in dieser Rechnung stehen so hätten wir statt Einnahmenüberschuss ein Defizit von rund 3000. Fr.; ein Defizit mit dem ich im nächsten Jahre rechne.

Wer die Rechnung aufmerksam durchgeht, dem wird aufgefallen sein dass an Jahresbeiträgen bloss 17.620.— frs. vermerkt sind statt 22.000. letztes Jahr. Das kommt daher dass bei Abschluss der Rechnung die Beiträge von 3 grossen und 2 kleinen Sektionen noch nicht eingegangen waren. Die drei grossen haben unterdessen einbezahlt, von Luzern und Solothurn habe ich noch nichts erhalten.

Bei 12 Sektionen war die Mitarbeit der Sektionskassiere tadellos und ich will nicht unterlassen diesen meinen aufrichtigen Dank auszusprechen.

Horn, Mai 1949.

Der Zentralkassier: Theo Glinz.

Remarques au sujet des comptes 1948-49.

Tout réjouissant que soit l'excédent de recettes de fr. 1445.— je prie cependant de considérer que le déficit de l'exercice précédent était de fr. 4350.--, provoqué par les dépenses de l'exposition en regard desquelles ne figurait aucune recette.

Cette année c'est le contraire qui se produit: fr. 5000.— de recettes (subvention fédérale) contre seulement fr. 435.— solde des dépenses de l'exposition.

Si la subvention fédérale ne figurait pas dans les comptes de cet exercice-ci, nous aurions un déficit d'environ fr. 3000.--, déficit que je prévois pour le prochain exercice.

En examinant attentivement les comptes, on constatera que les cotisations annuelles ne figurent que pour fr. 17.620.— contre fr. 22.000.— l'année dernière. Cela provient du fait qu'au moment du bouclement des comptes les cotisations de trois grandes et de deux petites sections n'étaient pas encore rentrées. Les trois grandes sections ont payé depuis, tandis que, de Lucerne et de Soleure, je n'ai encore rien reçu.

Pour douze sections la collaboration des caissiers a été parfaite, ce dont je les remercie.

Horn, mai 1949.

Le caissier central: Théo Glinz.

Aumentate il numero dei membri passivi!